

■ AULT

Une prairie pour éviter les inondations dans le centre bourg

La commune d'Ault a validé l'achat d'un terrain agricole sur les hauteurs de la commune à proximité de Saint-Quentin-Lamotte. Ce terrain va permettre l'aménagement d'une prairie inondable.

Le centre bourg d'Ault a connu de nombreuses inondations. Les dernières remontent à quelques mois seulement. Elles avaient fait des dégâts plus ou moins importants dans les rues, chez les habitants et commerçants provoquant leur ras-le-bol. La faute à des pluies diluviennes mais aussi à la topographie de la commune.

L'eau qui s'est accumulée lors des inondations ne provient pas que du centre bourg. Elle s'accumule sur les hauteurs du village et sur le plateau pour ensuite dévaler la pente en direction de la mer. Cette situation pourrait changer dans les mois à venir. La commune a entrepris des travaux et elle a renouvelé ses équipements. Mais ce n'est pas suffisant.

Ainsi, dans le cadre du schéma de ruissellement des eaux pluviales en cours de réalisation par le syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) d'Ault, la commune souhaite retenir l'eau en amont. Tout cela grâce à des aménagements hydrauliques, qui vont endiguer le phénomène et en amoindrir

les problèmes qui en résultent.

« Le projet devrait arriver à son terme au mois d'avril. Il serait dommage que des torrents de boues déboulent de la plaine par la Cavée verte pour se retrouver en centre-ville », explique Marcel Le Moigne, maire d'Ault. « Initialement il y avait deux bassins de rétention envisagés. L'un à côté de la déchetterie et un de l'autre côté de la départementale puisque l'eau vient de là ». Pourtant les élus ont préféré créer une prairie inondable.

Terrain contre terrain

Cet aménagement verra le jour au niveau du carrefour menant à la déchetterie sur la départementale D940 menant à Saint-Quentin-Lamotte.

Le terrain, de 7 600 m² n'appartenant pas à la municipalité, la mairie a dû en faire l'acquisition. Pour cela, l' élu a proposé aux propriétaires un autre terrain, à proximité, appartenant au Centre communal d'action sociale (CCAS). Un échange avantageux pour l'exploitant



La prairie inondable va être créée à proximité de la route d'Ault en direction de Saint-Quentin-Lamotte.

qui récupère 1,8 ha de terres.

Des bandes enherbées

En plus de cette prairie, l'édile prévoit la création d'autres aménagements. « On va faire, le long de cette route, des fossés à redents », indique-t-il. Ces fossés sont traversés à intervalle régulier, généralement par des pierres afin de retenir une partie de l'eau afin d'en favoriser l'infiltration dans le sol.

Ces aménagements prévoient aussi la création de bandes enherbées avec plantations de haies. « On va demander aux agriculteurs de reculer de 3 mètres pour pouvoir réaliser ces plantations. Ça permettra de limiter les écoulements d'eau, mais aussi pour eux de conserver la terre ».

La plantation des haies a déjà commencé à proximité du camping de la Cavée verte avec la plantation de 370 m d'arbustes. « Le paysage va changer » promet Marcel Le Moigne. Les ennuis d'inondations seront-ils alors terminés pour les habitants du bourg d'Ault ?

Augustin Thibouw